



## Actualités en bref

## Conjoncture mensuelle



Intrants



Volailles de chair



Œufs



Palmipèdes gras



Lapins

## Réglementation

## FRANCE

### Influenza aviaire : prise en charge partielle des pertes postérieures au 29 mai 2017

Stéphane TRAVERTA a décidé d'engager la préparation d'un dispositif visant à indemniser, sur crédits nationaux, la moitié des pertes économiques survenues après la levée des restrictions sanitaires pour les éleveurs de gallinacés et de palmipèdes pour l'épisode H5N8 du fait de l'absence de poussins et de canetons sur le marché. Cet élargissement du dispositif d'indemnisations pour les exploitations ayant été soumises aux restrictions liées au vide sanitaire dans les départements du sud-ouest prendra la forme d'un régime d'aide d'Etat et devra être validé par la Commission européenne avant de pouvoir être mis en œuvre.

Au total 77 M€ maximum seront mobilisés pour les exploitations de palmipèdes et de gallinacées des départements du sud-ouest touchés par l'influenza aviaire en 2017 pour la prise en charge

- d'une part, des pertes de production subies pendant les périodes de restrictions sanitaires : ces pertes font l'objet d'un cofinancement européen, et ont fait l'objet d'avances ;
- d'autre part, des pertes survenues après la levée des restrictions sanitaires, financées sur crédits nationaux.

Alors que la migration des oiseaux sauvages a repris, le Ministre demande aux acteurs de la filière un respect strict et collectif des mesures de biosécurité. Il appelle par ailleurs à une responsabilisation financière de la filière au travers de la montée en puissance du fonds national de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) afin de prendre en charge les pertes subies en cas d'occurrence d'une nouvelle crise.

*(Communiqué du Ministère de l'Agriculture 10/11/17)*

### EGA : Producteurs, transformateurs et distributeurs signent la « charte d'engagement »

Au ministère de l'agriculture, le 14 novembre dernier, 18 organisations et syndicats ont signé la charte d'engagement « pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition ». Cet engagement politique résultant du premier chantier des Etats généraux de l'alimentation vise à rendre loyales les négociations commerciales en cours, en attendant une révision de la loi courant 2018.

En attendant la loi promise par Emmanuel Macron le 11 octobre 2017 à Rungis permettant de rééquilibrer les

contrats commerciaux dans la chaîne alimentaire, le Ministre de l'Agriculture avait proposé à tous les acteurs de s'engager pour des négociations commerciales loyales « dans l'esprit des EGA et de cette future loi ».

La charte rappelle, en préambule, les quatre objectifs stratégiques portés dans les états généraux de l'alimentation : « relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition », « permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes », « mettre à la disposition du consommateur une alimentation saine, sûre, durable, accessible à tous », « poursuivre la transformation des systèmes agricoles et agroalimentaires afin qu'ils soient hautement performants sur les plans économique, social, environnemental et sanitaire ».

Les engagements des différents acteurs mettent en avant le rôle des organisations de producteurs qui doivent être « structurées, efficaces et transparentes », la transformation des systèmes agricoles, le renforcement du rôle des interprofessions longues, et le renforcement des partenariats « durables et équitables » entre industriels et distributeurs.

« Cette charte n'invente rien sur le fond : elle traduit de manière concrète et dans l'attente d'étapes à venir, l'état d'esprit nouveau qui a marqué la première phase des États généraux » selon le Ministre. Parmi les distributeurs, Michel-Édouard Leclerc n'a d'ailleurs pas manqué de rappeler, après avoir signé le document, qu'il n'était pas favorable à cette démarche. Le patron du groupe éponyme « aurait préféré une inversion du processus » en se servant d'abord d'une montée en gamme des produits agricoles et agroalimentaires pour « justifier une rémunération plus digne des producteurs ».

*(Agrisalon 19/11/17, Les Marchés hebdo 17/11/17)*

### Duc développe le poulet classique

Damien Calandre, le directeur général de Duc, repris en avril dernier par le néerlandais Plukon, a détaillé, fin novembre, le nouveau modèle économique qui devrait permettre à l'entreprise de renouer avec la rentabilité. « Nous avons développé notre business model pour les cinq-dix prochaines années sur le marché de la découpe de poulet classique. Nous allons passer de 400 000 poulets abattus à Chailley par semaine à 700 000 (un million si l'on inclut le site de Saint-Bauzély) ».

Une montée en puissance qui s'est déjà traduite par 14 M€ d'investissements, réalisés par Plukon pour adapter l'outil de production. En amont, Duc va devoir trouver 50 bâtiments d'élevage supplémentaires d'ici 2019. Actuellement, 119 éleveurs (207 bâtiments, 500 000 poulets produits chaque semaine) travaillent pour le

volailer. Davantage de poulets, c'est aussi davantage d'aliments à produire localement (120 000 tonnes consommées par an). La hausse des besoins est estimée à 30 % sur deux ans (40 000 tonnes d'aliments de plus : blé, maïs, avoine, tourteaux de colza et de soja). Côté emploi, l'usine de Chailley (320 salariés) devrait embaucher près de 200 personnes.

*(L'Yonne Républicaine, 26/11/2017)*

## Retour aux bénéfices pour Maisadour et Euralis

Si les deux coopératives affichent un repli de leurs chiffres d'affaires 2016/2017, en lien avec une récolte céréalière modeste en 2016 et une deuxième crise influenza aviaire violente, elles renouent toutes les deux avec des résultats positifs.

Malgré une baisse de son chiffre d'affaires (- 8,8 %) à 1,34 milliard €, le Groupe Coopératif Maisadour redresse en effet sa situation financière. L'excédent brut d'exploitation augmente de 10 % pour atteindre 39,3 M€, soit 3 % du CA consolidé ; le résultat net consolidé du Groupe remonte lui à 4,8 M€.

De son côté Euralis affiche un recul de 2 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2016-2017 à 1,42 milliard d'euros sur l'exercice clos au 31 août, contre 1,44 milliard l'année précédente. L'excédent brut d'exploitation se situe pour sa part "en dessous des objectifs", à 48 M€ (contre 47 M€ en 2015-2016). Le groupe renoue avec le bénéfice avec un résultat de 1,7 M€, après une perte de 6 M€ l'exercice précédent.

*(Communiqués Maisadour et Euralis, La France Agricole, 05/12/2017, Le Figaro 11/12/17)*

## Alliance entre D'Aucy et Triskalia

Les groupes D'Aucy et Triskalia annoncent leur intention de s'unir dans un nouveau projet agroalimentaire coopératif breton. Il s'agit d'une « union à 50-50 pour deux ans avant de passer à une fusion totale », précise le président du groupe D'Aucy. Les deux coopératives rassembleront dans un même ensemble légumes, alimentation animale et produits dérivés des œufs avec l'ambition de devenir « un acteur leader » du secteur.

L'union sera « équilibrée dans sa gouvernance et respectant un principe de parité [...] dans ses instances décisionnelles ». Les coopératives lui fixent deux objectifs. Le premier est « d'accompagner les mutations du secteur agricole breton tant par la mise en œuvre des innovations technologiques et agronomiques que par la recherche et la création de nouveaux débouchés pour les adhérents ». Le second objectif concerne « le développement de filières agroalimentaires fondé, entre autres, sur la convergence

des métiers et des moyens industriels, le positionnement stratégique de ses marques fortes telles que D'Aucy ou Paysan Breton et le renforcement de ses activités sur le plan international ».

Le chiffre d'affaires consolidé de l'Union des deux coopératives représente 3,1 milliards d'euros en 2016 avec une ambition de 5 milliards d'euros en 2025.

Le projet « sera fondé sur la complémentarité des métiers et des activités de l'amont et de l'aval. Il devra créer de la valeur en aval au bénéfice de ses adhérents. Il renforcera notre capacité d'innovation au service des agriculteurs pour la performance de leurs exploitations. Il se construira en phase avec une stratégie de développement durable... (il) permettra, par effet de taille, la mise en œuvre de nouvelles stratégies de croissance, en local comme à l'international et l'établissement de nouveaux modes de relation avec nos clients ».

Un protocole d'accord a été signé par les deux parties en date du 12 décembre 2017 pour une mise en place au cours du second semestre 2018 après avis des instances compétentes.

*(Paysan Breton et La France Agricole, 12/12/2017)*

## Engagement sur le bien-être animal entre Elior Group et ses fournisseurs

Dans une démarche de responsabilité collective, Elior Group a décidé de s'engager et d'exiger de ses fournisseurs des pratiques d'élevage reconnues comme plus respectueuses du bien-être animal. Le groupe de restauration collective sert environ chaque jour 5,5 millions de repas dans 16 pays.

Elior Group a inscrit le bien-être animal comme une priorité dans sa stratégie RSE, le Positive Foodprint Plan. Afin d'améliorer la prise en compte du bien-être animal, le groupe a créé des outils à destination de l'ensemble de ses parties prenantes.

En janvier dernier, Elior France et le CIWF ont signé un partenariat visant à formaliser des exigences spécifiques de bien-être animal par filière en construisant des outils adaptés et en sensibilisant les équipes et les partenaires. Une session de formation à destination des collaborateurs et des auditeurs experts a été organisée autour des enjeux spécifiques à chaque filière animale.

En France, le groupe a obtenu 84 % d'engagement de la part de ses fournisseurs en produits carnés et ovoproducts, après avoir intégré dans sa grille d'audit un nouveau volet dédié au bien-être animal.

Au Royaume-Uni, Elior a développé en étroite collaboration avec le CIWF une politique d'achats axée sur le bien-être animal et l'approvisionnement local. 36 % de ses œufs en coquille proviennent d'ores-et-déjà d'élevages en plein air.

Les fournisseurs du Groupe doivent s'engager à adopter des pratiques d'élevage reconnues comme plus respectueuses du bien-être animal et suivre les cinq libertés du Farm Animal Welfare Committee (FAWC) : ne pas souffrir de la faim ou de la soif, ne pas souffrir d'inconfort, ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies, ne pas éprouver de peur ou de détresse, pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce.

À partir de 2018, cette position s'applique à tous les fournisseurs dans le monde et à toutes les espèces concernées par les achats d'Elior Group. À horizon 2025, le Groupe s'est engagé à supprimer les œufs de poules élevées en cage et à s'approvisionner auprès de fournisseurs œuvrant pour l'amélioration des conditions d'élevage des poulets de chair. Elior Group s'engage ainsi plus précisément à travailler avec les acteurs de la filière pour faire baisser les densités d'élevage, améliorer l'environnement des animaux, utiliser des races de poulet à croissance plus lente, et plus globalement faire progresser les techniques d'élevage, de transport et d'abattage vers une meilleure prise en compte du bien-être animal.

Par ailleurs, afin de répondre aux préoccupations de chaque partie prenante, chaque marché devra réaliser une cartographie de toutes ses chaînes d'approvisionnement afin d'identifier les défis et opportunités qui se présentent et de pouvoir progressivement prendre des engagements spécifiques par espèce et renforcer ses exigences pays par pays.

De plus, chaque entité du Groupe s'engage à sensibiliser l'ensemble de ses équipes achats, en mettant à leur disposition des outils de reporting, des systèmes de gestion solides et des procédures de contrôle et d'audit, internes ou externes. Les sujets liés aux antibiotiques, à l'élevage, au transport et à l'abattage des animaux sont prioritaires.

« Changer tout un écosystème prend du temps. Nos engagements sont ambitieux, et il est donc indispensable de s'appuyer sur les expériences de chacun. En effet, nous devons nous assurer que nos volontés d'engagements et celles de chacun des maillons de la chaîne soient d'abord comprises, réalisables et mesurables. C'est la raison pour laquelle le CIWF nous accompagne et nous aide à chaque étape », a déclaré le Directeur général du groupe.

*(Zonebourse, 11/12/2017)*

## UNION EUROPEENNE

### Nouveaux cas d'influenza aux Pays-Bas et en Italie

Après six mois d'absence, le sous-type H5N6 du virus de l'IAHP est de retour aux Pays-Bas. Dutch News rapporte que le virus hautement pathogène a été confirmé dans un élevage de 16 000 canards à Biddinghuizen dans la province de Flevoland. Tous les oiseaux ont été euthanasiés et les mouvements de volaille, d'œufs et de fumier ont été interdits dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'épidémie. Le gouvernement néerlandais a ordonné le confinement de toutes les volailles des Pays-Bas à partir du 8 décembre.

En Italie, 83 foyers d'IAHP H5N8 ont été déclarés en 2017, selon l'autorité sanitaire italienne et l'organisme de recherche pour la santé animale et la sécurité alimentaire (IZSVe). L'agence vient de confirmer le virus dans un élevage de 17 000 dindes dans la province de Ravenne, en Émilie-Romagne. Des flambées récentes ont affecté un élevage de poulets de chair à Brescia dans la région de Lombardie et deux élevages mixtes dans la province de Trévise en Vénétie.

Des virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène (LPAI) ont par ailleurs récemment été détectés dans des élevages de volailles en France et en Allemagne.

*(Poultry World 11/12/17, La France Agricole, 08/12/2017)*

### Normes de commercialisation des œufs : prolongement de la période de dérogation pour les œufs plein air

Le règlement délégué (UE) 2017/2168 de la Commission du 20 septembre 2017 modifie le règlement (CE) n° 589/2008 en ce qui concerne les normes de commercialisation applicables aux œufs de poules élevées en plein air lorsque l'accès des poules aux espaces extérieurs est restreint.

Ce règlement délégué permet de prolonger la période de dérogation permettant de commercialiser les œufs en tant qu'œufs de poules élevées en plein air en cas d'accès restreint aux espaces extérieurs pour raisons vétérinaires. Cette dernière passe de 12 à 16 semaines.

Pour la Commission, « cette prolongation devrait contribuer à minimiser les pertes financières subies par les éleveurs en cas d'épidémie tout en maintenant des garanties pour les consommateurs au vu de la nature limitée de la dérogation ».

En outre, les autres exigences de production permettant de bénéficier du label « œufs de poules élevées en plein air »

restent en vigueur. Ceci est valable pour les critères de densité des poules sur le terrain et dans les enclos.

(JOUE 22/11/17)

## L'UE et le Japon finalisent leur accord de partenariat économique

Les discussions finales sur l'accord de partenariat économique (APE) UE-Japon ont abouti à un accord le 8 décembre dernier.

« La conclusion de ces négociations constitue une étape importante dans la mise en place du plus grand accord commercial bilatéral jamais négocié par l'Union européenne. L'accord de partenariat économique ouvrira la voie vers de formidables débouchés commerciaux pour les deux parties, renforcera la coopération entre l'Europe et le Japon dans certains domaines, réaffirmera leur engagement commun en faveur du développement durable et, pour la première fois, énoncera un engagement spécifique à l'égard de l'accord de Paris sur le climat ».

« L'accord de partenariat économique supprimera la grande majorité des droits, s'élevant à 1 milliard €, payés chaque année par les entreprises de l'UE qui exportent vers le Japon, ainsi qu'un certain nombre d'obstacles réglementaires en place depuis longtemps. Il permettra aussi à des exportations agricoles clés de l'UE d'accéder au marché japonais et à ses 127 millions de consommateurs et augmentera les perspectives d'exportation de l'UE dans plusieurs autres secteurs ».

En ce qui concerne les exportations agricoles en provenance de l'UE, l'accord va notamment supprimer les droits sur de nombreux fromages comme le gouda et le cheddar ainsi que sur les exportations de vin. Il permettra à l'UE d'accroître ses exportations de viande de bœuf vers le Japon. En ce qui concerne la viande de porc, il y aura des échanges en franchise de droits pour les viandes transformées, tandis que les viandes fraîches seront presque exemptées.

L'accord permettra également de protéger sur le territoire japonais plus de 200 produits agricoles européens de qualité, à savoir les indications géographiques (IG), mais aussi de garantir la protection d'une sélection d'indications géographiques japonaises dans l'UE.

L'accord contient par ailleurs un chapitre complet sur le commerce et le développement durable, fixe les normes les plus rigoureuses en matière de travail, de sécurité, d'environnement et de protection des consommateurs. L'UE et le Japon vont à présent s'atteler à l'examen juridique du texte. À l'issue de cette procédure, la version anglaise de l'accord sera traduite dans les 23 autres langues officielles

de l'UE, ainsi qu'en japonais. La Commission soumettra ensuite l'accord à l'approbation du Parlement européen et des États membres de l'UE, en vue de son entrée en vigueur avant la fin du mandat actuel de la Commission européenne, qui s'achèvera en 2019.

« L'UE et le Japon continuent aussi d'œuvrer à la conclusion rapide de l'accord de partenariat stratégique, qui resserrera encore les liens entre l'UE et le Japon, et qui définira l'orientation stratégique et garantira la cohérence de leurs travaux communs actuels et à venir. Il est prévu que l'accord de partenariat stratégique et l'accord de partenariat économique soient signés conjointement en 2018 ».

(Commission européenne, 08/12/17)

## Le Conseil des Ministres a validé le nouveau projet de règlement bio

La Commission se félicite de l'approbation, par le Conseil, de l'accord concernant les nouvelles règles relatives à la production biologique. Ce projet doit encore être validé par le Parlement européen, avant d'entrer en application le 01/01/2021. Selon la Commission, les règles en vigueur devaient être actualisées.

La production biologique est dynamique au sein de l'UE, puisque la superficie des terres consacrées à l'agriculture biologique augmente d'environ 400 000 hectares par an. Le marché des produits biologiques de l'Union représente quelque 27 milliards d'euros par an, soit environ 125 % de plus qu'il y a dix ans. Selon la Commission l'approche plus simple et plus harmonisée adoptée dans le nouveau règlement devrait lui permettre de connaître une croissance encore plus rapide.

[...] La principale amélioration est ***l'introduction d'un ensemble unique de règles applicables au niveau de l'UE et couvrant la filière biologique de l'Union dans son intégralité***. Les nouvelles règles intègrent la nécessaire flexibilité que ces exceptions garantissaient par le passé - les dérogations dûment justifiées, comme le remplacement temporaire d'un ingrédient biologique par un ingrédient non biologique en cas de stocks limités, resteront autorisées - mais les exceptions seront désormais limitées dans le temps, régulièrement évaluées et, en cas de nécessité, appliquées à l'ensemble des producteurs, afin d'assurer à tous un traitement équitable. Les mêmes règles s'appliqueront à tous les producteurs et à tous les produits biologiques.

Les agriculteurs biologiques des pays tiers qui exportent leurs produits biologiques vers le marché de l'Union seront eux aussi soumis à ce même ensemble unique de règles, qui remplacera les quelques 60 normes différentes, voire

davantage, considérées comme équivalentes, qui s'appliquent aux produits biologiques importés. [...] **Le principe d'équivalence sera remplacé par le principe de conformité à l'ensemble unique de règles de l'Union.**

Les accords d'équivalence existants devront, chaque fois qu'il conviendra, être adaptés aux nouvelles règles dans un délai raisonnable.

Le nouveau règlement simplifiera le système pour les agriculteurs. Ainsi, les petits agriculteurs pourront maintenant opter pour la certification de groupe, qui réduira leurs coûts de certification et facilitera leur accès au système de production biologique.

Les nouvelles règles établissent « un **juste équilibre entre la nécessité de procéder à des contrôles pour susciter la confiance des consommateurs dans la filière biologique et les contraintes que ces contrôles font peser à la fois sur les agriculteurs et sur les autorités compétentes** ».

Les contrôles sont effectués au niveau des États membres et réalisés sans préavis, gage de leur efficacité. Si la procédure standard consiste à effectuer des contrôles annuels, les nouvelles règles reconnaissent cependant que cela n'est pas toujours nécessairement indispensable pour les producteurs biologiques établis; Ainsi, dans le cas des producteurs pour lesquels aucune irrégularité n'a été constatée à l'issue de trois années consécutives de contrôles annuels, les autorités nationales peuvent décider de se limiter à un contrôle tous les deux ans.

[...] Le nouveau règlement sur la production biologique s'appliquera aux produits agricoles vivants et non transformés, dont les semences et autres matériels de reproduction des végétaux, et aux produits agricoles transformés utilisés comme denrées alimentaires et aliments pour animaux. Les produits transformés ne pourront être munis du label de production biologique que si 95 % au moins de leurs ingrédients agricoles sont biologiques ».

(Commission européenne, 20/11/17)

## **Pénurie de vitamines A et D liée à l'incendie d'une usine BASF en Allemagne**

Un incendie dans l'usine principale de BASF à Ludwigshafen, fin octobre, lors du démarrage d'une nouvelle usine, a entraîné la fermeture de ses usines de vitamines A et E. BASF a déclaré dans un communiqué de presse que l'entreprise ne sera en mesure de redémarrer ces usines qu'une fois l'approvisionnement de Citral rétabli et que les intermédiaires correspondants pour les vitamines A et E seront disponibles.

"L'impact de cette situation de force majeure ainsi que les conséquences pour les clients qui en découlent sont en cours d'évaluation. BASF met en œuvre des mesures pour limiter les conséquences de la situation. "

Au Royaume-Uni, la NFU (syndicat de producteurs) a déclaré être préoccupé par l'impact de cette augmentation des prix sur les coûts de production des agriculteurs. Les aliments représentent 70% du coût de production de la volaille. « Les producteurs de volaille en dehors de tout contrat de suivi des aliments seront particulièrement vulnérables aux changements dans les prix des matières premières alimentaires ».

(Poultry World, 11/12/2017)

## **MONDE**

### **MHP se développe pour exporter**

La holding agricole ukrainienne MHP va doubler la production de son site Vinitsia Poultry Farm, pour atteindre 520 000 tonnes par an d'ici 2021, afin de développer ses exportations. Vinitsia Poultry Farm, situé à dans l'Oblast de Vinitsia, est le plus grand site de production de MHP. La deuxième tranche de Vinitsia Poultry Farm devrait commencer à fonctionner vers la fin de l'année 2018. L'année prochaine, cette partie de l'usine produira 35 000 tonnes de viande de poulet. Les volumes de production augmenteront progressivement au cours des prochaines années et atteindra une capacité totale prévue d'environ 250 000 t - 260 000 t au début de 2021.

Yuri Kosyuk, le propriétaire de l'entreprise, a récemment déclaré que la deuxième étape de Vinitsia Poultry Farm permettra à MHP d'augmenter les exportations de 80 % par rapport à 2017, soit de 200 000 tonnes. Au total 80 % des volumes de production de la deuxième phase seront destinés à l'exportation, générant des revenus de 300 à 350 millions de dollars par année.

La société MHP a réalisé un bénéfice net de 257 millions de dollars, plus du double de l'année précédente, en raison de la hausse des recettes d'exportation à 561 millions de dollars au cours de cette période.

Les ventes de MHP à l'exportation sont en forte hausse sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017, livrant 123 040 t aux marchés étrangers, principalement aux pays du Moyen-Orient, à l'Union européenne et à l'Afrique, en hausse de 44 % par rapport au premier semestre 2016. Et ce, malgré les défis auxquels l'Ukraine a dû faire face à la suite de plusieurs flambées d'influenza aviaire hautement pathogène à la fin de 2016, ce qui a conduit plusieurs pays, dont l'Iraq et la

Jordanie, à suspendre l'importation de volailles pendant plusieurs mois.

Sur le marché domestique ukrainien, MHP a vendu 160 903 tonnes, soit une baisse de 1 % par rapport à la même période en 2016.

Yuri Kosyuk s'adressant au média local Latifundist a déclaré que MHP envisage d'acheter une usine de transformation de la volaille dans l'Union européenne. Il a affirmé que la direction de la société envisage des acquisitions en Pologne mais également en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne. MHP possède déjà deux usines en Europe, une en Slovaquie et une aux Pays-Bas.

*(Global Meat News, 24/11/2017)*

## **Nouveau repli de la production chinoise de poulet attendu en 2018**

Selon le département américain à l'agriculture (USDA), la production chinoise de poulet de chair devrait connaître une troisième année de décroissance en 2018 à 11 millions de tonnes soit un repli de 5 % par rapport à 2017. En 2016 et 2017, la production de poulet s'était déjà repliée de 8 % puis 6 %. Cette baisse est imputable aux différents épisodes d'influenza aviaire (dépopulation de certains élevages, fermeture des marchés de volailles vivantes et mise en place de mesures de biosécurité renforcées).

La fermeture de nombreux marchés de volailles vivantes a fortement impacté la filière des poulets traditionnels colorés dont ces marchés constituent le principal débouché. Depuis janvier 2017, les prix du poulet sont en nette baisse passant de 19 RMB/kg en janvier à moins de 17 RMB en mai.

La filière industrielle de poulets blancs est également impactée, la génétique de souches étant largement importée (des États-Unis jusqu'en 2014). Or la crise influenza ayant sévi aux États-Unis en 2014/2015 a conduit à la mise en place d'un embargo sur l'ensemble des produits avicoles états-uniens. Les importations de génétique ont ainsi fortement chuté en 2014 et 2015, la France ayant pris le relais pour la fourniture de génétique avant d'être impactée à son tour par l'IA. En 2016, l'Espagne et la Nouvelle Zélande sont devenus les principaux fournisseurs de génétique avicole à la Chine, suivis par la Pologne.

Les importations chinoises de viandes de volailles qui avaient décliné de 2007 à 2011, sont à nouveau en progression en 2016 et 2017. Les prévisions de l'USDA pour 2018 sont à nouveau en hausse à 480 000 tonnes (hors pattes), soit 7 % de plus qu'en 2017. La part de marché des États-Unis qui était de 75 % en 2009 a

fortement chuté en relation avec la mise en place de droits de douane anti-dumping en 2010, puis d'embargos pour raison sanitaire en 2014/2015.

Le Brésil a largement profité de cette situation à partir de 2010, année où sa part de marché était inférieure à 40 %. Il assure aujourd'hui près de 90 % des importations chinoises.

*(Livestock and Poultry World markets and Trade USDA 12/10/17)*

## **Fortes hausses des importations sud-africaines de volailles, en relation avec l'épidémie d'influenza aviaire**

La filière avicole sud-africaine est actuellement sous pression, en relation avec une crise influenza aviaire qui sévit depuis le mois de juin. Cette crise survient alors que la filière sortait juste d'une sévère sécheresse qui avait induit une baisse de production de 3 % en 2016.

La filière avicole contribue pour 15 % à la valeur de la production agricole en Afrique du Sud, qui est le principal producteur de volailles de la région. Les abattages de volailles avaient enregistré un déclin de 3 % en 2016 à 1,2 millions de tonnes, suite à la sécheresse qui avait induit une forte hausse des prix de l'aliment. La reprise amorcée en 2017 est freinée par la crise sanitaire, mais les abattages de volailles sont cependant attendus en hausse de 2 % à 1,26 millions de tonnes. L'USDA estime que la croissance de la production se poursuivra en 2018, favorisée par la sortie de la crise sanitaire et des prix d'aliment plus bas.

La consommation de volailles représente 60 % de la consommation totale de viandes en Afrique du Sud ; la consommation individuelle atteint 40 kg en 2016, en hausse de plus de 80 % par rapport à 2000 grâce à son prix relatif compétitif par rapport aux autres viandes. Cette croissance devrait se poursuivre en 2017.

Selon l'USDA, les importations sud-africaines de viandes de volailles, qui avaient déjà fortement progressé en 2016 (+ 14 %) pourraient augmenter à nouveau de 4 % en 2017, pour atteindre 525 000 tonnes, et à nouveau de 2 % en 2018.

Ces importations sont constituées à 95 % de viande de poulet. Elles représentent 30 % de la consommation domestique de poulet.

En 2016, l'Union européenne était le 1<sup>er</sup> fournisseur de l'Afrique du Sud, avec 50 % de part de marché, devant le Brésil (40%) et les États-Unis (5 %). Cependant en 2017, le marché sud-africain s'est fermé aux viandes européennes en raison des épisodes d'influenza sévissant en Europe et les ventes de l'UE ont baissé de plus de 60 % sur le 1<sup>er</sup>

semestre, au profit des produits brésiliens et nord-américains. Les importations du 1<sup>er</sup> semestre 2017 sont constituées à 47 % de viandes avec os et pour 36 % de VSM.

Les approvisionnements de découpes de poulets avec os en provenance des États-Unis sont affectés par une taxe anti-dumping mise en place en 2000. Cependant, les États-Unis et l'Afrique du Sud ont conclu un accord en juin 2015, prévoyant que les USA bénéficient d'un quota de 65 000 tonnes de viande avec os, sans droits de douane. La 1<sup>ère</sup> expédition de viandes américaines a eu lieu en mars 2016 et sur l'année 2016, les États-Unis ont exporté près de 25 000 tonnes vers l'Afrique du Sud.

Les exportations sud-africaines se sont élevées à 74 000 tonnes en 2016, essentiellement vers les pays voisins (Mozambique, Namibie, Lesotho...). Elles sont estimées en baisse de 19 % en 2017 à 60 000 tonnes, en raison de cas déclarés d'influenza aviaire en Afrique du Sud en juin 2017, qui ont conduit à la fermeture de ces marchés.

*(USDA gain Report 23/10/17, Meat Poultry 3/11/17)*

## Treize États américains poursuivent le Massachusetts en justice

L'Indiana et 12 autres États poursuivent le Massachusetts en raison de sa loi sur les modes de logement des animaux de ferme, qui devrait entrer en vigueur en 2022.

Le procès, intenté par l'État de l'Indiana devant la Cour suprême des États-Unis, s'oppose à la future loi, qui interdit les cases de gestation pour les truies, les cages pour les poudeuses et les cases pour les veaux. La loi rendra également illégal la vente au Massachusetts des produits élevés dans d'autres états et non conforme à ces normes.

La loi a été promulguée en 2016, après un référendum recueillant l'approbation d'environ 78 % des électeurs du Massachusetts.

L'Alabama, l'Arkansas, la Louisiane, le Missouri, le Nebraska, le Dakota du Nord, l'Oklahoma, la Caroline du Sud, le Texas, l'Utah, la Virginie Occidentale et le Wisconsin ont rejoint l'Indiana. Les États allèguent que la loi du Massachusetts tend à réglementer l'agriculture dans d'autres états, ce qui constitue une violation de la clause de commerce de la Constitution américaine.

Les États plaignants estiment que cette loi induira une hausse des coûts de production pour les agriculteurs de leurs États, et par conséquent une hausse des prix aux consommateurs, non seulement dans le Massachusetts, mais aussi dans d'autres États. « Cette réglementation extraterritoriale va augmenter les coûts de production et de commercialisation des produits agricoles à l'échelle

nationale, y compris pour les agriculteurs et les consommateurs dans les États plaignants ».

De nombreux États impliqués dans le contentieux contre le Massachusetts sont également impliqués dans une contestation judiciaire contre la Californie pour ses lois similaires, entrées en vigueur en 2015.

*(Poultry World, 12/12/17)*

# Conjoncture mensuelle France et Europe

## ➤ Marché français

### 1. Matières premières et aliments

#### ➤ Évolution des cours des matières premières

En novembre 2017, les cours mensuels sont en hausse de 3,5 % pour le maïs et de 0,1 % pour le blé et en repli de 1,2 % pour l'orge par rapport à octobre 2017. Les cours des tourteaux sont en hausse pour le soja (+ 1,1 %) et le colza (+ 3,7 %) et en baisse pour le tournesol (- 1,8 %). Les cours de la luzerne et de la pulpe de betterave sont quant à eux en repli de -0,9 % et -7,2 % respectivement.

Lissés sur trois mois, les cours du blé et du maïs sont en repli de 0,1 % et 4,6 % par rapport à octobre 2016, tandis que le cours du tourteau de soja est en progression de 1,5 %. Les cours du tourteau de colza et du tourteau de tournesol non décortiqué sont en recul de 0,8 % et 2,0 % par rapport au mois précédent.

#### ➤ Poursuite du repli des indices coût des matières premières

Suite à cette nouvelle baisse des cours des matières premières, les indices aliment calculés par l'ITAVI et lissés sur 3 mois (base 100 en janvier 2014) sont en repli en novembre 2017 par rapport à octobre 2017. Par rapport à octobre 2017, l'indice aliment est en repli de 1,1 % pour le poulet standard et de 1,7 % pour le poulet label tandis qu'il progresse de 0,3 % pour la dinde. L'indice aliment canard gras est quant à lui en hausse (+ 2,0 %) l'aliment devenant plus énergétique l'hiver. Le reste des indices évolue entre - 0,7 % et - 1,4 %.

### 2. Volailles de chair

#### ➤ Repli des abattages de volailles

Les abattages de volailles (en tonnes) sont en baisse de 2,3 % en octobre 2017 par rapport au même mois en 2016. Le cumul des abattages sur les dix premiers mois de l'année 2017 atteint 1 351 240 téc en baisse de 1,3 % par rapport au niveau de 2016. Les abattages cumulés de poulets sont en progression par rapport à l'année 2016 (+ 2,1 % soit + 18 472 téc) tandis que les abattages de dindes ont diminué sur la même période (- 5,6 % soit - 16 340 téc) de même que les abattages de canards gras (- 18,0 % soit - 14 445 téc).

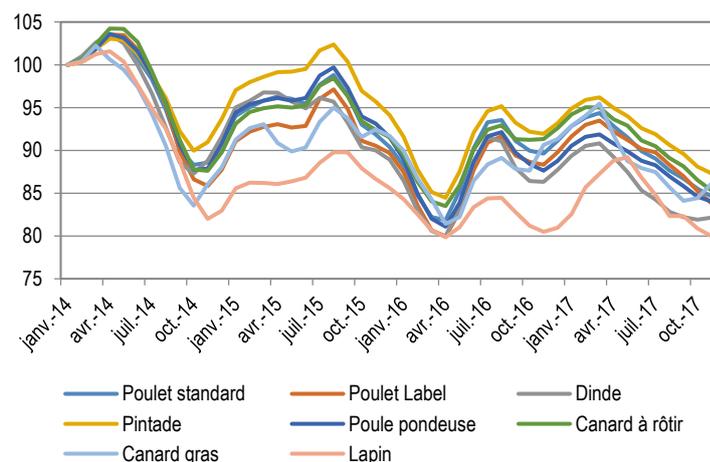
En têtes, le cumul des abattages de poulets sur 10 mois a baissé de 0,3 % alors que les tonnages ont augmenté ce qui suggère une augmentation du poids moyen à l'abattage (+ 2,4 %) liée aux baisses de production du poulet léger type « grand export ». Les abattages sont en repli en tête et en tonnes par rapport à l'année précédente et le poids moyen à l'abattage des dindes est également en hausse (+ 1,9 %).

#### Prix des matières premières lissés sur les 3 derniers mois

En €/tonne <i>(y.c. majorations mensuelles sans coût de transport)</i>	novembre 2017	Variation par rapport à octobre 2017	Variation par rapport à novembre 2016
<b>Maïs</b> (rendu Ile-et-Vilaine)	159,5	- 4,6 %	- 8,4 %
<b>Blé</b> (rendu Ile-et-Vilaine)	156,3	- 0,1 %	- 2,4 %
<b>Ttx Soja 48</b> (Montoir)	309,8	+ 1,5 %	- 9,6 %
<b>Graines Soja extrudées</b> (Rotterdam)	353,0	+ 0,8 %	- 4,5 %
<b>Tourteaux Colza</b> (Dieppe)	190,5	- 0,8 %	- 8,5 %
<b>Ttx tournesol</b> (Saint-Nazaire)	147,0	- 2,0 %	- 7,0 %
<b>Luzerne</b> (Marne)	170,7	- 0,3 %	+ 3,1 %
<b>Pulpe betterave</b>	166,4	- 0,5 %	- 3,1 %

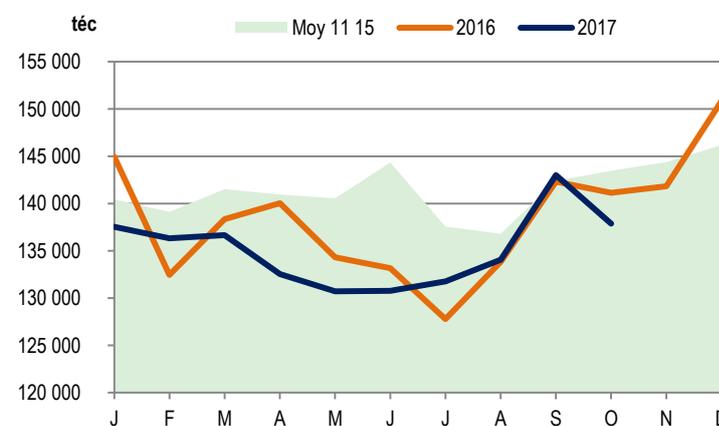
Source : ITAVI d'après La dépêche

#### Indices matières premières au moindre coût – base 100 janvier 2014



<http://www.itavi.asso.fr/content/les-indices-itavi>

#### Abattages contrôlés de volailles en téc



Source : ITAVI d'après SSP

## ➤ Progression du déficit commercial avec l'UE en volume et en valeur sur 10 mois 2017

Sur les dix premiers mois 2017 les exportations de viandes et préparations de volaille sont en repli de 0,9 % en volume par rapport à 2016 et de 1,9 % en valeur en raison d'une baisse du prix moyen à l'exportation vers les Pays-Bas et l'Allemagne notamment. Les ventes de volailles congelées à destination des pays tiers sont aussi en recul de 7,2 % en volume tandis qu'elles constituent la principale source de hausse des exportations vers les pays européens (+ 10,5 %). **Les importations de viandes et préparations de volailles augmentent en volume (+ 2,8 %) et en valeur (+ 3,1 %) sur 10 mois 2017** via une hausse des importations de poulets polonais (+ 17,2 %) et néerlandais (+ 2,2 %) tandis qu'elles sont en repli en provenance du Royaume-Uni (- 15,5 %). Les importations des pays hors-UE, déjà faibles, sont en repli notamment en provenance du Brésil (- 24,2 %).

**Les exportations de poulet sont en baisse en volume (- 4,6 %) et en valeur (- 4,3 %) sur 10 mois 2017** principalement à travers la réduction des exportations à destination de l'Arabie Saoudite (- 19,6 % soit - 33,5 M€). Les exportations à destination de l'UE se replient légèrement en valeur (- 1,4 %) avec une hausse en direction des Pays-Bas (+ 10,6 M€) et de la Belgique (+ 2,5 M€) compensée par une réduction des exportations vers le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne (- 11,4 M€). **Les importations de poulet sont toujours en hausse de 4,0 % en volume et de 5,5 % en valeur** soit + 45,3 M€ sur la période par rapport à 2016, notamment depuis la Pologne (+ 20,3 M€). Ces hausses proviennent aussi de nombreux pays européens parmi lesquels la Belgique (+ 7,8 M€) et l'Allemagne (+ 7,3 M€). Les importations de découpes fraîches et de produits élaborés sont en hausse respectivement de 29,2 M€ et 23,2 M€.

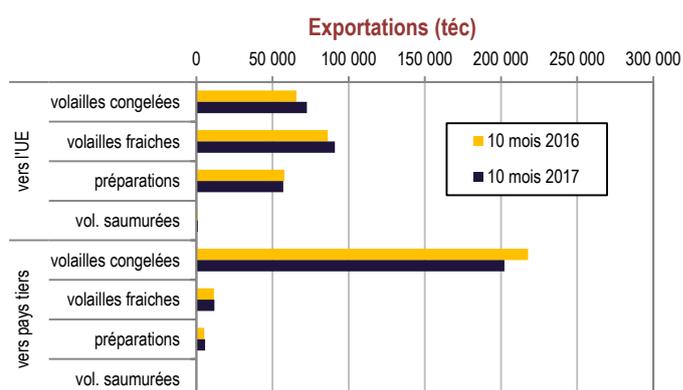
**Sur la période janvier-octobre 2018, les exportations de dindes progressent en volume (+ 9,1 %) et en valeur (+ 3,9 %) notamment vers l'Allemagne où le prix d'exportation a chuté (- 39 %).** Les importations de dindes sont en hausse de 2,1 % en volume mais en baisse de 2,5 % en valeur via une réduction des importations en provenance de Pologne (- 3,3 M€) et d'Italie (- 1,4 M€).

**Les exportations de viande de canard sont en hausse de 21,2 % en volume et de 2,5 % en valeur,** grâce à la hausse des ventes à destination du Danemark (+ 21,4 %), et de Hong Kong (+ 51,0 %) tandis que les hausses d'exportations vers l'Espagne et l'Italie se font à bas prix<sup>1</sup>. Les importations sont en net repli en valeur (- 15,9 %) et en volume (- 18,2 %) suite aux baisses en provenance de Bulgarie et de Hongrie après les épidémies d'influenza aviaire.

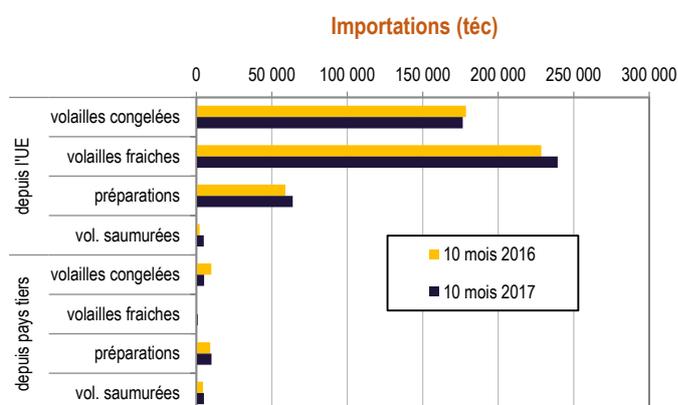
Ainsi le solde des échanges de viandes et préparations de volaille est négatif en volume (- 63 970 téc) et en valeur (- 206 M€) avec un déficit qui augmente de 48,0 M€ (+ 30 %) par rapport aux 10 mois 2016.

<sup>1</sup> Une analyse fine des douanes françaises nous a conduit à considérer avec prudence cette hausse des exportations vers plusieurs destinations. Une analyse des données est en cours.

## Évolution des échanges français de volailles des 10 premiers mois 2017 par rapport aux 10 mois 2016



Source: ITAVI d'après douanes françaises



Source : ITAVI d'après douanes françaises

## Echanges français de viandes et préparations de volailles en volume

	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	10 mois	17/16 %	10 mois	17/16 %
<b>Volailles</b>	<b>442</b>	<b>-0,9</b>	<b>506</b>	<b>2,8</b>
dont UE 28	222	5,2	485	3,5
dont pays tiers	220	-6,3	21	-11,5
<b>Poulet</b>	<b>324</b>	<b>-4,6</b>	<b>449</b>	<b>4,0</b>
dont UE 28	132	-0,2	430	4,9
dont pays tiers	193	-7,5	18	-13,3
dont PMO	110	-18	0,1	-21,6
<b>Dinde</b>	<b>72</b>	<b>9,1</b>	<b>39,0</b>	<b>2,1</b>
dont UE 28	54	12,7	37,5	2,3
dont pays tiers	19	-0,2	1,5	-3,5
<b>Canard</b>	<b>35</b>	<b>21,2</b>	<b>12,7</b>	<b>-18,2</b>
<b>Pintade</b>	<b>4,23</b>	<b>-3,9</b>	<b>0,05</b>	<b>66,7</b>

Source : ITAVI d'après douanes françaises

## ➤ Hausse des achats de découpes de poulet et d'élaborés et de charcuterie de volaille

Les achats de viandes de volailles et élaborés des 11 périodes 2017 ont reculé de 1,0 % par rapport à 2016. Les achats de poulet sont stables (+ 0,1 %) avec un repli des achats de poulet PAC (- 4,6 %) tandis que les découpes suivent une progression de 2,2 %. Les achats sont en nette diminution pour la dinde (- 4,5 %), le canard (- 9,4 %) et la pintade (- 5,2 %). En revanche les achats progressent pour les élaborés de volailles (+ 2,9 %) ainsi que les charcuteries de volailles (+ 3,5 %).

## 3. Poules pondeuses et œufs

### ➤ Baisse des mises en place sur 9 mois 2017

Sur 9 mois 2017, les éclosions baissent de 1,6 % par rapport à 2016. En tenant compte de la baisse des échanges de poulettes d'un jour, les mises en place de poulettes des neuf mois 2017 sont en repli de 0,8 % par rapport à 2016. Selon le modèle ITAVI-CNPO-SSP, la production d'œufs hors production traditionnelle de l'année 2017 serait en hausse de 4,5 % par rapport à 2016 et en hausse de 2,1 % en janvier 2018 par rapport à janvier 2017.

### ➤ Hausse des fabrications d'aliments pour pondeuses sur 10 mois 2017

Selon COOP de France NA et le SNIA, les fabrications d'aliments pondeuses et reproductrices sur les 10 premiers mois 2017 ont augmenté de 0,8 % par rapport à 2016 dont une hausse de 1,3 % sur les fabrications pour poulettes et pondeuses d'œufs de consommation.

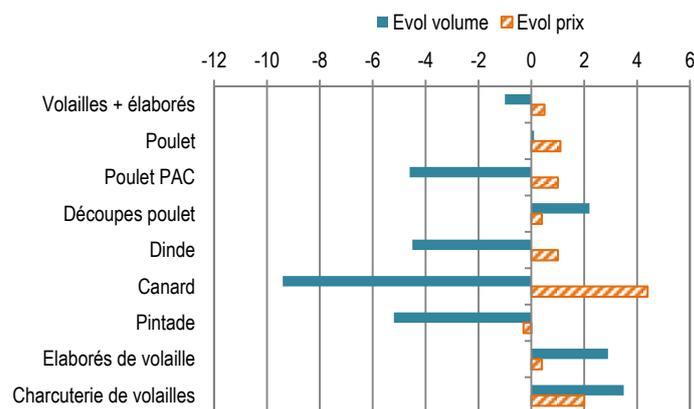
### ➤ Solde des échanges négatif à - 11 418 téoc et - 11 M€

**Le solde des échanges d'œufs en coquille est négatif** (- 36 575 téoc ou - 38 M€) sur la période janvier-octobre 2017 du fait d'un accroissement des importations en volume (+ 18,2 %) et en valeur (+ 33,2 %) notamment en provenance d'Espagne (+ 38,9 %) et de Pologne (+ 92,3 %) les deux principaux fournisseurs européens. **Les exportations d'ovoproduits augmentent en volume sur les 10 premiers mois 2017 (+ 4,0 %)** principalement via un accroissement des exportations en direction de la Belgique de 27,0 % en volume sur 10 mois tandis que les exportations vers l'Allemagne diminuent de 17,0 %. En valeur, les exportations suivent toutefois un repli de 4,6 %. **Les importations d'ovoproduits augmentent aussi (+ 3,4 %) sur les 10 premiers mois**, en provenance d'Allemagne (+ 27,2 %) de Pologne (+ 33,4 %) et des Pays-Bas (+ 3,2 %) tandis que l'on observe un repli en provenance d'Italie (- 19,2 %). **Ainsi le solde en ovoproduits, bien que positif (+ 27 M€) se dégrade** par rapport à 2016 en valeur (- 26,6 %).

### ➤ Les achats d'œufs par les ménages

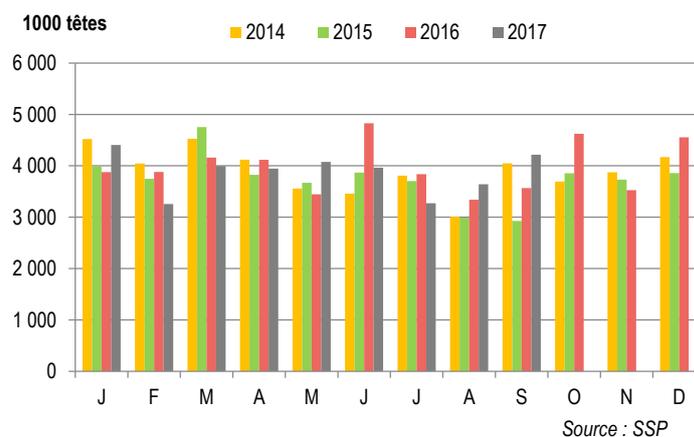
Les achats d'œufs des 11 premières périodes 2017 sont en baisse de 1,4 % en volume par rapport à 2016 avec une baisse des volumes d'œufs cage de 9,9 % tandis que les achats d'œufs bio progressent de 10,2 % ainsi que les œufs Label rouge (+ 10,9 %), autres plein-air (+ 9,0 %) et sol (+ 20,3 %). Le prix des œufs est resté stable en P 11- 2017 par rapport à P 11 - 2016.

## Evolution des achats des ménages en % sur 11 périodes 2017/2016



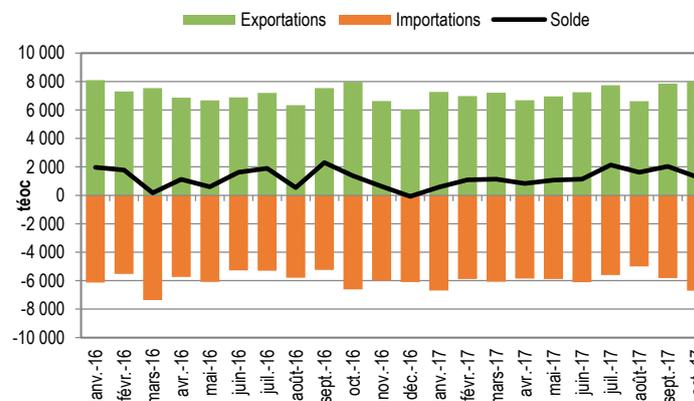
source: ITAVI d'après Kantar Worldpanel

## Mises en place mensuelles de poulettes



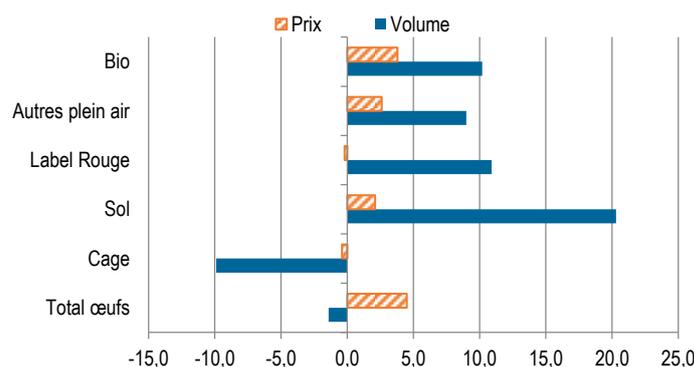
Source : SSP

## Échanges d'ovoproduits en téoc



Source: ITAVI d'après douanes françaises

## Évolution des achats des ménages sur 11 périodes 2017/2016 (%)



Source: ITAVI d'après Kantar Worldpanel

## ➤ Stabilisation du prix de gros des œufs

Suite à la baisse de l'offre européenne depuis la crise du fipronil et les épisodes d'influenza en Italie, la TNO calibré a augmenté de 93 % entre la semaine 34 et 49. **La moyenne des TNO** sur les 42 premières semaines 2017, atteint 12,43 € le cent soit une hausse de 27,0 % par rapport à 49 semaines 2016 (8,36 € le cent). Celle-ci s'est stabilisée à 12,43 € le cent depuis la semaine 47. **La TNO Industrie** moyenne est en hausse de 54,9 % par rapport à 2016 et amorce un léger repli à 1,91 €/kg en semaines 47 et 48 contre 1,94 €/kg en semaine 46.

## 4. Palmipèdes gras

### ➤ Hausse des éclosions de canetons à gaver et recul des abattages par rapport à 2016

Sur 9 mois, les éclosions de canetons gras ont augmenté de 7,6 % par rapport à 2016 mais sont en baisse de 17,8 % par rapport à la moyenne 2013-2015. Les abattages contrôlés de canard gras ont reculé de 18,0 % sur les 10 mois 2017 par rapport à 2016 et s'établissent à 65 912 téc. Enfin, les fabrications d'aliment pour palmipèdes gras sont en repli de 12,7 % sur 10 mois.

### ➤ Excédent commercial en hausse grâce aux diminutions des importations de foie gras cru

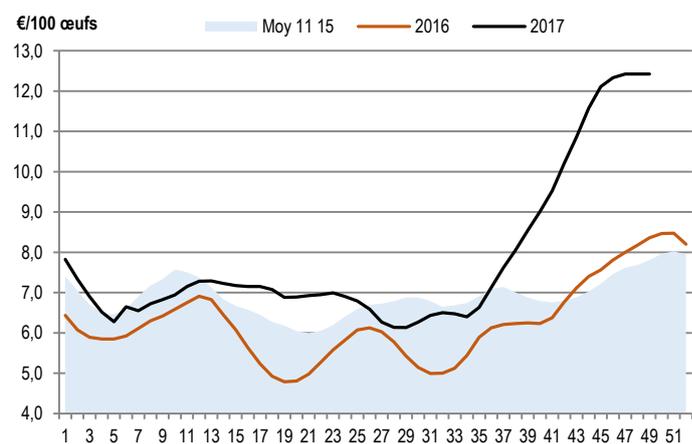
Sur les 10 premiers mois les exportations de foie gras sont en repli en volume (- 2,8 %) mais progressent en valeur (+ 3,2 %). **Les importations** ont quant à elles chuté de 26,8 % en volume et de 6,3 % en valeur. **Les exportations de foie gras cru** ont augmenté en volume vers les pays de l'Union européenne (+ 10,3 %), notamment en direction de la Belgique et du Luxembourg, compensant ainsi l'arrêt des exportations vers le Japon (- 96,2 %) et la baisse importante vers Hong Kong (- 21,6 %). **Les importations de foie gras cru** sont toujours en net repli sur 10 mois (- 30,9 %) notamment celles en provenance de Bulgarie (- 34,7 %) et de Hongrie (- 40,3 %) deux pays également touchés par l'influenza en 2016 et 2017. En revanche, **les importations de préparations à base de foies gras** ont quant à elles progressé en provenance de Bulgarie (+ 68,1 %) notamment. Les exportations de préparations à base de foie gras sont quant à elles en repli en volume (- 2,6 %) et en valeur (- 4,5 %) du fait des diminutions des marchés à l'export mais contribuent toujours à l'excédent commercial. **Ainsi le solde global du commerce extérieur de foie gras est positif de janvier à octobre (+ 7 M€) et trois fois plus important qu'à la même période en 2016 même si il reste nettement inférieur à 2015 (+ 33 M€).**

## 5. Lapin

### ➤ Repli des indicateurs de production sur 10 mois

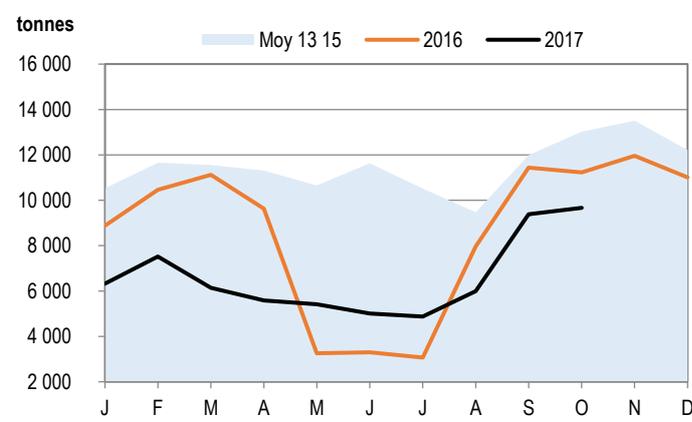
**Les inséminations artificielles** des 47 premières semaines de l'année 2017 s'établissent à 3,8 millions de femelles contre 4,0 en 2016 soit une baisse de 5,9 %. **Les fabrications d'aliment** ont baissé de 5,7 % sur 10 mois 2017 par rapport à 2016. Enfin sur les 10 premiers mois 2017, **les abattages contrôlés de lapins se replient** de 7,4 % en tonnes et de 7,6 % en têtes par rapport à 2016.

### Evolution de la TNO (moyenne cal. M et G, €/100 œufs)



Source : Les Marchés

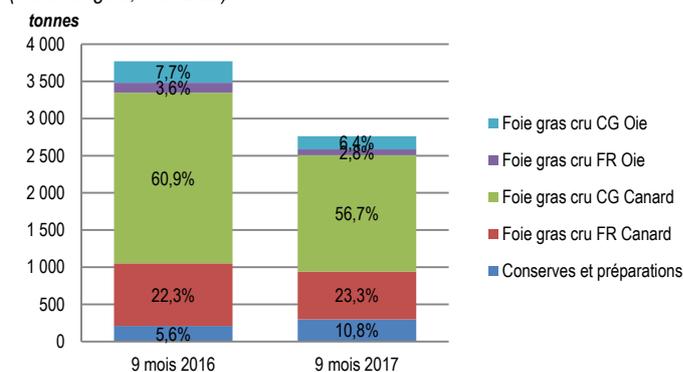
### Evolution des abattages de canard gras en téc



Source : SSP

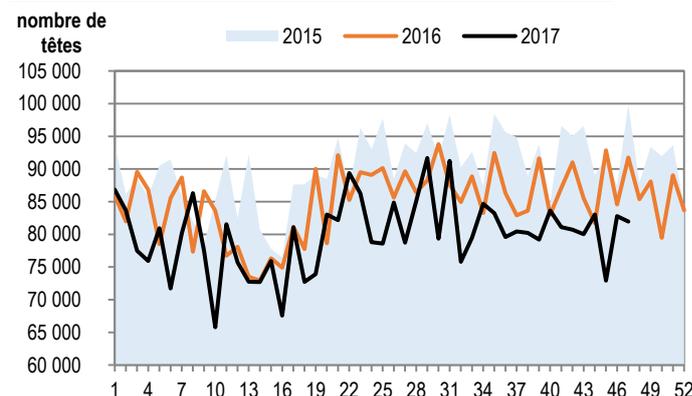
### Importations de foie gras en tonnes sur 10 mois 2016 et 2017

(CG : congelé, FR : frais)



Source : Itavi d'après douanes françaises

### Evolution du nombre d'inséminations artificielles en têtes



Source : ITAVI d'après CLIPP

## ➤ Cotation du vif et des carcasses en hausse

Sur les 48 premières semaines de l'année 2017, la cotation du vif est en hausse de 3,6 % par rapport aux 48 semaines 2016. Sur 48 semaines 2017, la cotation moyenne des carcasses triées baisse de 0,4 % par rapport à la même période 2016 (à 5,15 €/kg) tandis que celle des carcasses standard est supérieure de 11,9 % par rapport aux 48 semaines 2016 soit 4,00 €/kg contre 3,57 €/kg.

## ➤ Repli des achats de lapin sur 11 périodes 2017

Sur les 11 premières périodes 2017, les achats de lapin sont en repli de 13,4 % par rapport à 2016 en volume. Ce sont principalement les achats de lapin entier (découpé ou non) qui diminuent avec une baisse de 18,0 % des volumes et dans une moindre mesure les morceaux (-5,2 %). Seule la consommation de demi-lapins est en hausse de 6,2 % sur les 11 périodes par rapport à 2016 mais ne concerne que de faibles volumes.

## ➤ Repli du solde en valeur sur 10 mois

Sur les dix premiers mois de l'année 2017, le solde des échanges est positif en volume et en valeur avec un excédent commercial toutefois inférieur de 7,4 % (en valeur) à celui observé sur la même période en 2016. Ceci s'explique par une forte augmentation des importations en provenance de Chine (+58,7 %) en valeur.

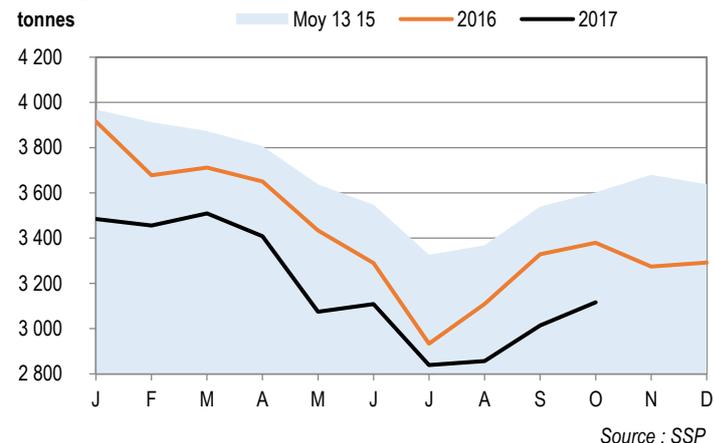
Les exportations reculent de 1,7 % en volume et de 2,8 % en valeur sur 10 mois par rapport à 2016. Les exportations se replient vers l'Italie (-249 téc) et le Portugal (-84 téc) mais progressent vers la Belgique (+160 téc), le Royaume-Uni (+135 téc) et l'Espagne (+94 téc). A noter également une augmentation significative des exportations à destination de Hong Kong (+77 téc) et du Viêt-Nam tandis que les exportations vers les États-Unis se replient de 99 téc pour retrouver les niveaux de 2015.

Les importations françaises de lapin ont quant à elles baissé en volume (-11,8 %) et augmenté en valeur (+10,3 %) en raison d'une hausse du prix des produits importés. Le prix moyen d'importation des lapins chinois est en effet en hausse de 20 % par rapport à 2016 et celui des produits communautaires en hausse de 21 %. Ainsi, les importations en provenance de Chine sont en augmentation de 32,0 % en volume et de 58,7 % en valeur par rapport à 2016. Pour l'Union européenne, les importations en provenance de l'Espagne, de la Belgique et de la Hongrie diminuent en volume. Malgré cette baisse les importations en provenance de Belgique sont en hausse de 13,8 % en valeur.

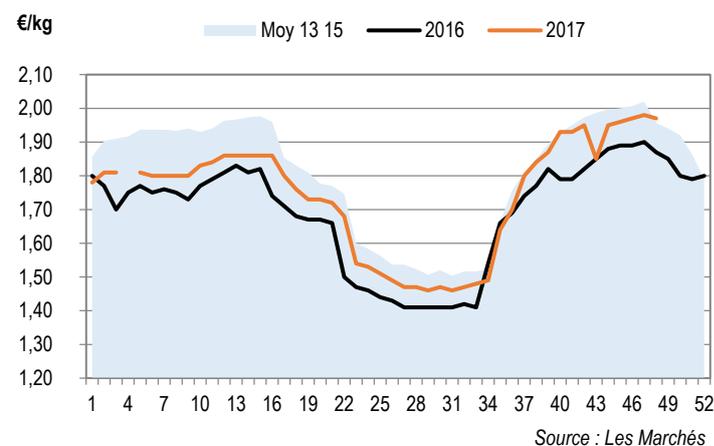
Le prix moyen du lapin exporté vers l'UE est de 3,65 €/kg sur ces dix premiers mois de l'année contre 3,62 €/kg en moyenne sur l'année 2016.

Ainsi le solde du commerce de viande de lapin est en repli de 7,4 % sur les dix premiers mois 2017 par rapport à 2016 pour s'établir à +13 M€.

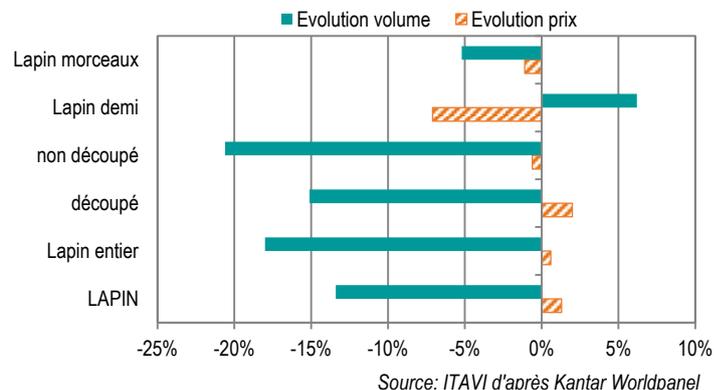
## Abattages de lapins en téc



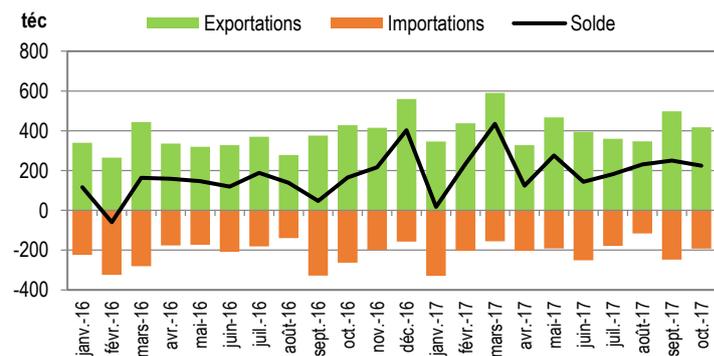
## Evolution de la cotation du lapin vif en €/kg



## Evolution des achats des ménages sur 11 périodes 2017 par rapport à 11 périodes 2016



## Echanges de viande de lapin en téc



## ➤ **Marché européen**

### 1. **Volailles de chair**

#### ➤ **Hausse des abattages de poulet au Royaume-Uni et en Pologne**

Les abattages de poules et poulets sont en hausse de 2,1 % sur les 9 mois 2017 par rapport à 9 mois 2016 dans l'Union européenne. Les abattages de poulets progressent notamment en Pologne (+4,9%), au Royaume-Uni (+5,4 %) et en France (+1,9 %) tandis que l'on observe un repli des abattages en Espagne (-2,0 %). **Les abattages de dinde sont en recul au niveau de l'Union européenne sur les 9 premiers mois 2017 (-1,8 %) par rapport à 2016** notamment dans de grands pays producteurs tels que l'Allemagne (-3,9 %), la France (-6,1 %), la Pologne (-6,2 %) et l'Italie (-4,6 %) qui représentent 73 % des abattages, en lien avec les épisodes d'influenza aviaire en début d'année pour l'Allemagne et la Pologne et depuis septembre pour l'Italie. On note toutefois une progression importante des abattages en Espagne (+17,0 %) et au Royaume-Uni (+7,1 %).

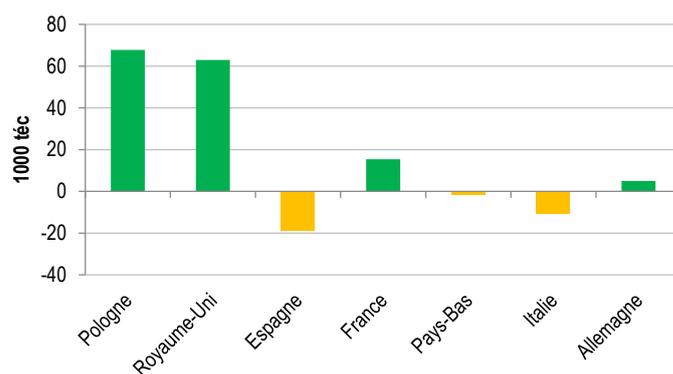
#### ➤ **Réduction du déficit commercial de l'UE**

Selon la Commission européenne, **les exportations extra-européennes de volailles** affichent une hausse de 2,1 % en volume et de 1,4 % en valeur sur les 9 mois 2017 par rapport aux 9 mois 2016 et atteignent 1 217 859 téc. Sur janvier-août 2017, les principales destinations des exportations européennes de viande de volailles sont l'Ukraine (+39 %), Hong Kong (+20 %), le Ghana (+73 %) et le Bénin (-2 %). Les exportations sont en repli à destination des Philippines (-11 %) de l'Arabie Saoudite (-18 %) et surtout de l'Afrique du Sud (-70 %).

**Les importations** en provenance des pays tiers sont en recul de 11,8 % avec le maintien des diminutions en provenance du Brésil (-20%) et de la Thaïlande (-11 %). Les importations depuis l'Ukraine sont en hausse de 61 %. En volume le solde des échanges UE-Ukraine est positif et en hausse (+11 952 téc) sur 9 mois 2017 tandis qu'il recule en valeur (-2,2 M€). En effet, les exportations, principalement polonaises, concernent surtout de la VSM tandis que les importations néerlandaises (2/3 des importations en valeur sur 9 mois 2017) ont pratiquement été multipliées par deux par rapport à 2016. Les produits importés concernent aussi bien les découpes fraîches avec ou sans os et les découpes congelées désossées.

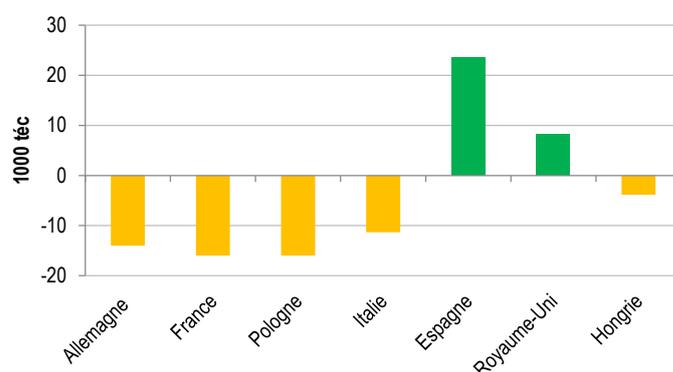
Au niveau des produits, **les exportations** de découpes congelées de poulet, qui représentent les deux tiers des exportations, progressent (+3,7 %) par rapport à 2016, tandis que les poulets entiers congelés sont en recul (-0,3 %). **Les importations** de viandes saumurées sont en recul de 21,2 % sur la période ainsi que celles des découpes congelées (-18,7 %) en lien avec le détournement de l'UE des approvisionnements brésiliens. **Ainsi le déficit commercial européen se réduit sur les 9 mois 2017 pour s'établir à -49,7 M€.**

#### **Evolution des abattages de poulet en 1000 téc sur 7 mois 2017/2016**



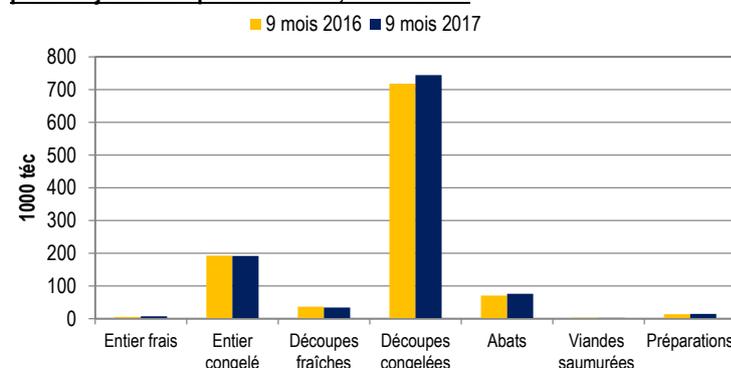
Source : Eurostat, SSP

#### **Evolution des abattages de dinde en 1000 téc sur 7 mois 2017/2016**



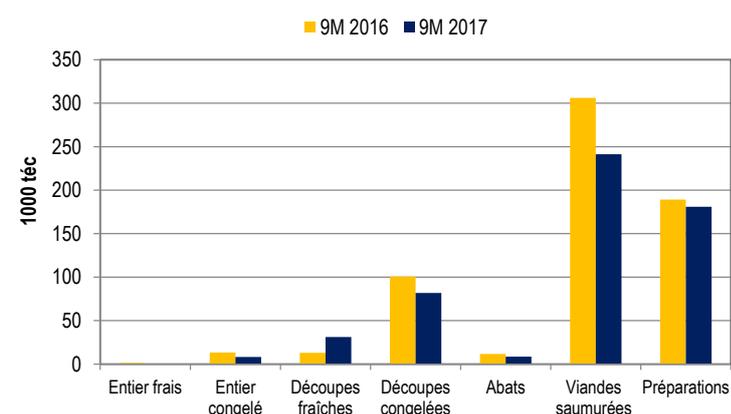
Source : Eurostat

#### **Evolution des exportations extra-communautaires de poulet sur la période janvier-septembre 2017, en 1000 téc**



Source : CIRCABC

#### **Evolution des importations extra-communautaires de poulet sur la période janvier-septembre 2017, en 1000 téc**



Source : CIRCABC

## 2. Poules pondeuses et œufs

### ➤ Cheptel européen de pondeuses en baisse

Sur la période janvier-août 2017, selon MEG, les mises en place européennes sont en hausse par rapport à 2016 (+ 2,2 %) avec des augmentations notamment en Espagne (+ 21,2 %) et en Pologne (+ 13,7 %), et des baisses aux Pays-Bas (- 13,0 %), en Belgique (- 8,3 %) et en France (- 2,9 %).

Selon MEG, le cheptel de pondeuses dans l'UE devrait être en hausse de 0,1 % en décembre 2017 et de 1,1 % en janvier 2018 par rapport aux mêmes mois en 2016. Ces estimations ne prennent pas en compte les abattages anticipés de pondeuses liés à la crise du fipronil (environ 18 millions de poules pondeuses abattues) et aux épisodes d'IA en Italie (environ 3 millions de poules abattues).

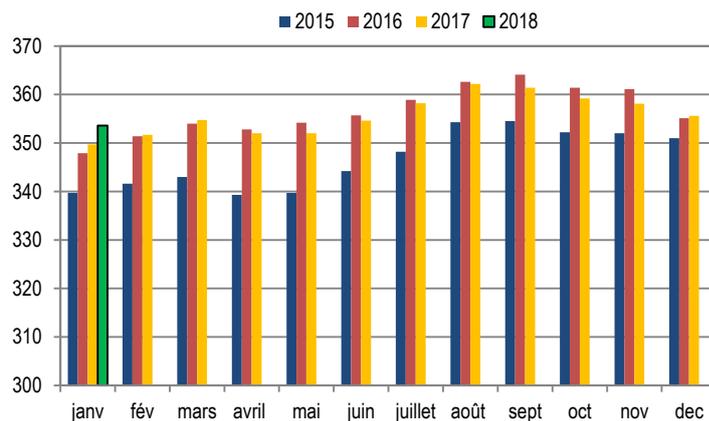
### ➤ Recul des exportations en œufs coquille

Sur 9 mois 2017 on observe une baisse des exportations extra-européenne totale en volume (- 11 %) qui s'établissent à 162 493 téoc. Ce sont notamment les exportations d'œufs coquille qui sont en baisse (- 31 %) ainsi que celles des jaunes (- 24 %) et des entiers (- 11 %). En revanche, les exportations d'ovalbumines augmentent (+ 13 %). Au niveau des destinations, les exportations d'œufs et ovoproduits sont en baisse vers la Suisse (- 3 %), Israël (- 23 %) et les Émirats Arabes Unis (- 38 %) tandis qu'elles augmentent à destination des marchés asiatiques notamment au Japon (+ 24 %), en Thaïlande (+ 72 %), Corée du Sud (+ 72 %) et vers Taïwan (+ 23 %). Si les exportations augmentent en volume vers le Japon elles reculent en valeur (- 16,8 %).

Les importations, sont en repli de 6,6 % sur les 9 premiers mois 2017 concernant surtout les jaunes (- 49 %) et les ovalbumines (- 25 %). Les importations en provenance d'Ukraine se sont quasi arrêtées en 2017 (- 93 %). En revanche les importations d'œufs et ovoproduits en provenance des États-Unis (7 926 téoc) représentent désormais 63,3% des importations de l'Union européenne (sur 9 mois) contre 20,1% sur l'année 2016 et 25,8 % sur la moyenne triennale 2013-2015 retrouvant ainsi leur niveau d'avant la période influenza. Les États-Unis sont de plus en surproduction d'œufs liée au retour sur le marché des producteurs touchés par les épisodes d'influenza en 2015 tandis que de nouvelles productions (hors-cage notamment) s'étaient développées dans le même temps.

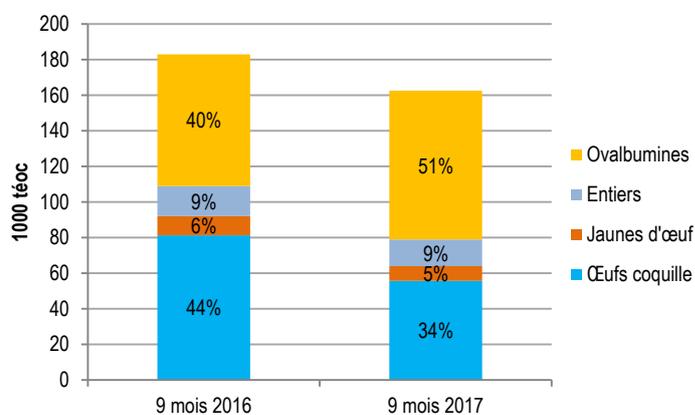
Ainsi le solde des échanges extra-communautaires d'œufs et ovoproduits reste positif en volume (+ 149 972 téoc) et en valeur (+ 150 M€) sur les neuf premiers mois mais en repli par rapport à la même période en 2016 du fait de la forte baisse des exportations par rapport à 2016.

### Evolution du cheptel de pondeuses en production dans l'UE 28 en millions de pondeuses



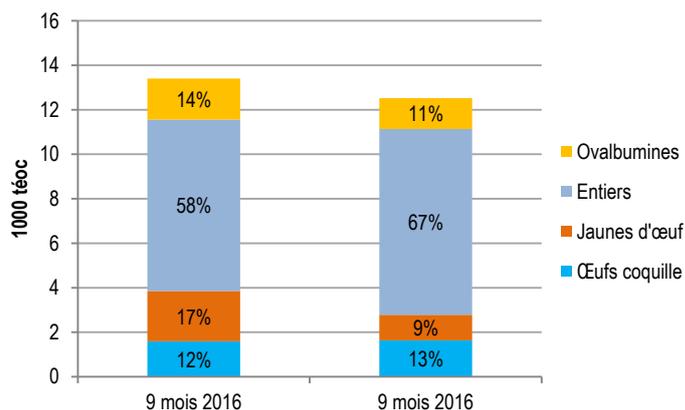
Source : MEG

### Evolution des exportations extra-européennes d'œufs et ovoproduits sur 9 mois 2016 et 2017



Source : CIRCABC

### Evolution des importations extra-européennes d'œufs et ovoproduits sur 9 mois 2016 et 2017



Source : CIRCABC



## 1. FRANCE

✓ [DGAL/SDPRAT/2017-974](#) : Mise en service de l'application SIGNAL Influenza aviaire.

(BO agri 07/12/2017)

✓ [DGAL/SDSPA/2017-906](#) : Modalités d'application et de contrôle des mesures de biosécurité dans les exploitations de volailles

(BO agri 23/11/2017)

✓ [Arrêté du 14 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles](#) et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire

(JORF n° 0266 du 15/11/2017)

✓ [Arrêté du 25 octobre 2017 relatif à la modification temporaire de conditions de production de cahiers des charges d'indications géographiques protégées \(IGP\) de produits avicoles](#) en raison du risque épizootique lié à l'infection par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène

(JORF n°0241 du 05/11/2017)

✓ [Arrêté du 25 octobre 2017 relatif à la modification temporaire de conditions de production de label rouge de produits avicoles](#) en raison du risque épizootique lié à l'infection par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène

(JORF n°0259 du 05/11/2017)

## 2. UNION EUROPEENNE

✓ [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/2275](#) de la Commission du 8 décembre 2017 relatif à l'autorisation d'une nouvelle utilisation de la préparation de *Lactobacillus acidophilus* (CECT 4529) en tant qu'additif dans l'alimentation des poulets d'engraissement (titulaire de l'autorisation: Centro Sperimentale del Latte) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JOUE L326 du 08/12/2017)

✓ [Règlement délégué \(UE\) 2017/2168](#) de la Commission du 20 septembre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 589/2008 en ce qui concerne les normes de commercialisation applicables aux œufs de poules élevées en plein air lorsque l'accès des poules aux espaces extérieurs est restreint

(JOUE L306 du 22/11/2017)

✓ [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/2184](#) de la Commission du 22 novembre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 1484/95 en ce qui concerne la fixation des prix représentatifs dans les secteurs de la viande de volaille et des œufs ainsi que pour l'ovalbumine

(JOUE L309 du 22/11/2017)

✓ [Décision d'exécution \(UE\) 2017/2175](#) de la Commission du 21 novembre 2017 modifiant l'annexe de la décision d'exécution (UE) 2017/247 concernant des mesures de protection motivées par l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans certains États membres [notifiée sous le numéro C(2017) 7835] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

(JOUE L306 du 21/11/2017)

✓ [Décision d'exécution \(UE\) 2017/2000](#) de la Commission du 6 novembre 2017 modifiant l'annexe de la décision d'exécution (UE) 2017/247 concernant des mesures de protection motivées par l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans certains États membres [notifiée sous le numéro C(2017) 7467] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

(JOUE L289 du 08/11/2017)